

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-38 du 07 Mars 2013

L'an deux mil treize, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Marie-Françoise. NAWROCKI – Nadine CARON
MM. Julien MAHIEU – Jean-Paul DELEVOYE - Eric REMY – Régis LELEU – Claude AUDEGOND
– Roland DELOBELLE – François KOLASA – Xavier LEROUX – Philippe FATIEN – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANIN -

M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNEL.

M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON

Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

Monsieur Régis LELEU, absent et excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUSSOY

Objet : ***Participation de la Collectivité à une étude éolienne
Convention avec la Communauté de Communes du CATEAU-
CAMBRESIS***

La séance ouverte, Monsieur le Président évoque l'étude menée par la Communauté de Communes du CATEAU-CAUDRESIS en vue de déterminer la capacité que pourrait avoir une collectivité à participer financièrement à un portage de projet éolien.

Monsieur le Président précise que cette étude est soutenue par les services de la Région et de l'ADEME, au titre du FRAMED, et bénéficie, de ce fait, d'une subvention de 70 %.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la convention qui doit intervenir entre la Communauté de Communes du Sud Artois et la Communauté de Communes du CATEAU-CAUDRESIS pour permettre de bénéficier des conclusions de cette étude.

Monsieur le Président précise que cette étude représente un coût de 44 150 € et qu'il est nécessaire de cofinancer le reste à charge de cette étude, soit 13 245 € HT.

La participation qui serait sollicitée au titre de la Communauté de Communes du Sud Artois représente un montant de 3 708,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la participation de la collectivité à l'étude lancée par la Communauté de Communes du CATEAU-CAMBRESIS, au titre du développement éolien,
- d'approuver la convention devant intervenir entre les deux collectivités,

.../...

- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la Communauté de Communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette étude.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Mars 2013 et transmission en Préfecture le 08 Mars 2013.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Mars 2013 et transmission en
Préfecture le 08 Mars 2013*

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.

